

DANS MON ÉTABLISSEMENT, PRÉVENIR ET COMBATTRE LE HARCÈLEMENT EST L'AFFAIRE DE TOUS !

C'est pourquoi l'ensemble de la communauté scolaire s'engage à :

➔ Pour connaître et prendre en compte le phénomène du harcèlement

1 offrir un espace de ressources au sein de l'établissement où les membres de la communauté éducative (personnels, parents et élèves) peuvent consulter l'ensemble des informations et documents élaborés dans le cadre de la campagne nationale et au niveau local ;

2 réaliser un bilan des actions conduites communiqué au conseil d'école ou au conseil d'administration.

➔ Pour prévenir le harcèlement entre élèves

3 reconnaître l'importance du phénomène, instaurer un climat scolaire favorable au respect mutuel entre élèves et adultes, assurer la cohésion de l'équipe, associer les parents ;

5 permettre l'expression des élèves dans des espaces de paroles et mettre en place des pratiques collaboratives entre élèves en développant les compétences sociales et civiques dans diverses disciplines ;

4 mettre en place des règles de vie claires, compréhensibles et adaptées à l'âge des élèves à partir de trois principes : ne pas agresser les autres élèves, venir en aide aux élèves agressés, faire participer les élèves qui sont isolés ;

6 travailler sur le harcèlement avec l'ensemble des élèves dans le cadre des programmes et des heures de vie de classe, de la formation de délégués et de médiateurs, d'actions de sensibilisation (concours, forum...), inscrire les actions de prévention dans la durée.

➔ Pour traiter les situations d'élèves victimes de harcèlement

7 accompagner les élèves isolés ou en situation de vulnérabilité pour leur proposer une aide, écouter, proposer un soutien, s'interposer en tant qu'adulte ;

10 apporter à l'élève et à ses parents une réponse cohérente, adaptée pour traiter les cas de harcèlement avérés, en prenant toutes les mesures nécessaires à la protection de l'élève ;

8 chercher à croiser les regards entre adultes pour prendre une décision sans précipitation, en contactant en premier lieu les parents ;

11 travailler avec l'élève harceleur et ses parents en priorité autour de mesures de responsabilisation en ne négligeant pas les procédures de signalement en cas de faits susceptibles de relever d'une infraction pénale ;

9 accueillir les élèves, victimes ou témoins, ou les parents qui souhaitent être aidés, dans un lieu sûr, discret, avec des procédures clairement identifiées et rassurantes : à qui s'adresser, comment, où, respect de l'anonymat ;

12 après le traitement de l'événement, rester vigilant et assurer un soutien et un suivi dans la durée.